

AD2CG

**ASSOCIATION DE DÉFENSE
DES CONTRIBUABLES ET CITOYENS DE GIRONDE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASSOCIATION AD2CG

LE 25 JUIN 2024 A BOURG

Notre association a été créée en 2094 lors du passage de la redevance des ordures ménagères en TEOM ; elle a compté jusqu'à 700 adhérents sur l'ensemble du département de la Gironde. Actuellement 37 adhérents sont à jour de leur cotisation.

Rapport moral

- Création du site internet : AD2CG.org
- Rapprochement du collectif « *Touche pas mes poubelles* » afin de bénéficier d'une force de frappe conséquente et regrouper nos actions. Nous avons participé à une trentaine de réunions publiques visant à informer et mobiliser les citoyens. Nous avons aussi mobilisé les élus lors d'une première réunion à Saint Martin Lacaussade, puis une seconde à Samonac. Aujourd'hui 50 maires sont regroupés afin d'obtenir un moratoire de la part du SMICVAL . Ils bénéficient des conseils de Maître Laveyssiere et envisagent une action contentieuse auprès du Tribunal Administratif.
- Travail conséquent afin de maîtriser l'historique et la façon dont le SMICVAL a conduit ce projet Néo SMICVAL qui se traduit par une délibération votée en septembre 2022, qui supprime le ramassage des poubelles en porte à porte. Ces travaux de recherche ont permis d'élaborer un mémoire d'une cinquantaine de pages destiné à notre avocat.
- Signature d'une convention d'honoraires avec Maître Pech du barreau de Toulouse qui est le seul avocat ayant obtenu gain de cause lors d'un référé suspension pour le compte d'une association d'usagers de Mondavezan contre la Communauté de communes de Cœur de Garonne. Le premier courrier sollicitant un accord amiable auprès du SMICVAL est en cours. Selon l'accord, le refus ou la non réponse du SMICVAL, notre avocat déposera un référé suspension afin de demander au Tribunal Administratif de casser la décision de suppression du ramassage des poubelles en porte à porte.

- Recueil de témoignages de personnes mises en difficulté suite à la suppression du ramassage des poubelles en porte à porte.

Rapport financier

ASSOCIATION AD2CG

Rapport Financier au 25/6/2024

A ce jour nous comptabilisons 37 adhésions,

Notre association présente, pour l'exercice clos ce jour, un résultat négatif de 244,67 Euros, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses. Les recettes représentent 370 Euros, les dépenses s'élèvent à 614,70 Euros. Compte tenu de nos réserves, la trésorerie fait apparaître un solde positif de 5857,65 Euros, je vous propose de reporter ce résultat positif sur l'année prochaine, sachant que des frais de justice sont prévus,

Compte d'exploitation

Banque	Débets	Crédits	Solde
adhésions		370,00	
assurance	216,75		
Participation UDCHG	211,80		
Frais informatique	186,12		
TOTAL	614,67	370,00	-244,67

Compte épargne	Débets	Crédits	Solde
intérêts		14,85	
TOTAL		14,85	14,85

Bilan

Actif	Débets	Crédits
Disponibilités bancaires		2878,02
Compte épargne		2979,53
		244,67
TOTAL ACTIF		5857,65

Passif	Débets	Crédits
Compte bancaire		
Report à nouveau		3122,69
Résultat dernier exercice	244,67	
TOTAL		2878,02

Compte épargne		
Report à nouveau		2964,68
Résultat dernier exercice		14,85
TOTAL		2979,53
TOTAL PASSIF		5857,65

Scanné avec CamScanner

Ces deux rapports moral et financier ont fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

Objectifs de l'année 2024/2025

- Développer le nombre de nos adhérents.
- Poursuivre le recueil des témoignages
- Collecter et fournir les éléments nécessaires à notre avocat pour conduire notre action contentieuse avec succès.